

FORMATION OBLIGATOIRE

Utilisation sécuritaire d'un chariot élévateur (RSST* – Article 256.3)

Cette formation s'adresse aux utilisateurs réguliers et occasionnels de chariot élévateur.
Ce cours respecte les normes canadiennes.

OBJECTIFS:

- Développer des méthodes de travail sécuritaires.
- Développer les connaissances nécessaires à l'inspection d'un chariot élévateur.
- Connaître les causes d'accidents et les prévenir.

CONTENU:

- Énumérer les responsabilités du cariste. (Opérateur du chariot élévateur)
- Détecter les dangers potentiels de l'environnement de travail.
- Effectuer l'inspection du chariot élévateur selon les normes du fabricant.
- Opérer les équipements selon les règles et pratiques de sécurité.
- Évaluer les connaissances des participants au niveau pratique et théorique.

TARIFS:

- Session publique:
225.00 \$ + taxes par personne.
- Session privée:
1 295.00 \$ + taxes
pour un groupe de 5 à 7 personnes.
(Frais de déplacement, s'il y a lieu)

Formateurs agréés par la Commission des partenaires
du marché du travail sous le numéro: 0052921.

DURÉE: 5 à 6 heures.

LIEU DE LA FORMATION:

- Session publique: Offerte dans nos succursales suivantes:
Laval • Drummondville • Québec
- Session privée: Établissement du client ou dans nos succursales mentionnées ci-haut.

Une carte plastifiée sera remise à chacun des participants ayant complété la formation.

*RSST: Règlement sur la santé et sécurité du travail.



Pour nous joindre: (Renseignements / inscriptions)

Région de Montréal et environs

514 331.7779 poste 2258 Sans frais: 1 800 361.1486

Région de Québec et autres régions

418 805.1692 Sans frais: 1 800 284.7571

formation@simplex.ca

simplex.ca

Location d'outils
SIMPLEX